

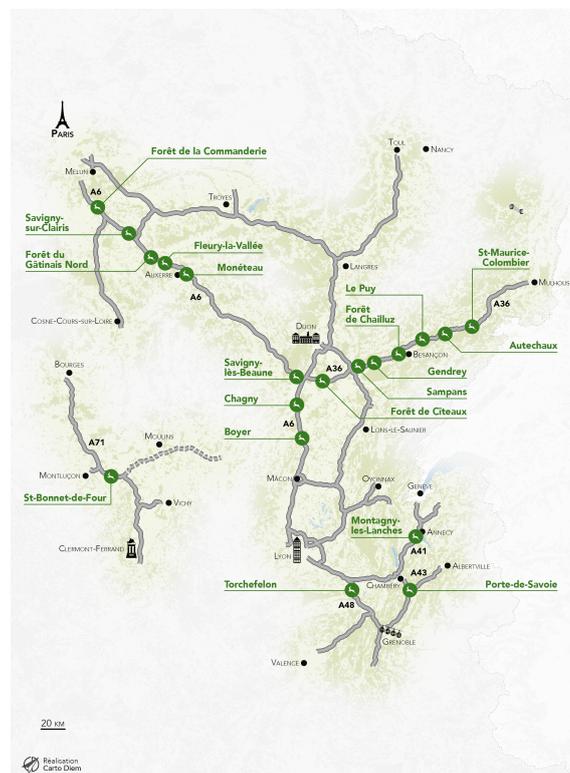
- Des écoponts pour les déplacements des animaux et la préservation des écosystèmes
- Des corridors adaptés visant à la reconstitution des trames vertes

APRR et AREA concrétisent la construction de 19 écoponts supplémentaires en complément des 100 déjà existants

Dès les années soixante, APRR et AREA ont été précurseurs en matière de protection de la biodiversité en construisant le tout premier « passages à faune » de France, au-dessus de l'A6, au niveau de la forêt de Fontainebleau. S'ensuivirent la construction d'une centaine d'ouvrages de ce type. Aujourd'hui, les deux réseaux annoncent la livraison de 19 nouveaux écoponts. Cet investissement de plus de 80 millions d'euros témoigne la volonté de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre autoroute et écosystèmes naturels.

Restaurer la biodiversité autour et au-delà de l'autoroute

Depuis 2020, APRR et AREA ont lancé la construction d'un programme ambitieux de plus de 80 millions d'euros pour réaliser 19 écoponts supplémentaires, enjambant les autoroutes **A6, A36, A41, A43, A48, A71**. Ce qui porte leur nombre à 119 sur les deux réseaux en cette mi-année 2024. Pour mener à bien cette ambitieuse opération, une étude minutieuse de plus d'un an a été menée avant la construction de chaque ouvrage. Elle a permis d'identifier les besoins spécifiques des animaux sauvages concernés par chaque secteur et concevoir les aménagements nécessaires. Dans cet objectif APRR et AREA collaborent étroitement des spécialistes du vivant, dont des **experts animaliers, paysagistes, botanistes et éthologues** et ont aussi mené des concertations avec les services de l'Etat et les collectivités locales. Ce travail d'étude et de concertation permet de recueillir des données précises sur les espèces en présence, aussi bien les mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles, insectes. Il est ainsi possible d'adapter sur mesure les équipements de chaque ouvrage.



En effet, les écoponts assurent une **continuité écologique**. Ils reconnectent des corridors de déplacement de la faune, autrefois scindés en deux par le tracé autoroutier. Ces passages végétalisés sont spécifiquement conçus pour permettre à diverses espèces de faune terrestre, des grands animaux tels que les cerfs ou les chevreuils, le blaireau, le renard aux plus petits comme les hérissons l'hermine, le lièvre ou les amphibiens, de franchir les infrastructures en toute sécurité. De grande largeur (25 mètres), chaque écopont est équipé de panneaux occultants pour réduire les nuisances lumineuses causées par les phares des véhicules. **Ces ouvrages peuvent être personnalisés en fonction des besoins de la faune locale et du contexte biogéographique**, avec des éléments tels que des mares d'eau pour les batraciens, des plantes appétentes (recherchées par les herbivores pour leur nourrissage) ou des refuges pour la petite faune, créant ainsi un environnement accueillant.



Un suivi précis des espèces

De nombreux outils ont été mis en place sur et aux abords des écoponts pour **comprendre les déplacements des animaux** « utilisateurs des ouvrages » et leurs habitudes. Les suivis s'appuient d'abord sur des pièges photographiques et vidéo. Ils permettent de capturer des images d'animaux par détection de leur présence, sans intervention humaine qui pourrait les perturber. Par exemple, sur le nouvel **écopont de Montagny-les-Lanches** (A41, Haute-Savoie), 1 737 preuves de passages d'animaux ont ainsi été relevées la première année de suivi (2023), témoignant de la présence de 27 espèces qui le traversent, telles que le chevreuil européen, le cerf élaphe, le chat forestier et l'hermine. Le taux de franchissement de l'écopont par ces espèces atteint 94 %.

D'autres moyens sont aussi utilisés, comme les **relevés d'empreintes** pour les petits animaux ou les plaques d'insolation qui attirent les reptiles s'ils fréquentent ces ouvrages. Ces outils d'analyse sont déployés dans le but d'obtenir des données statistiques fiables sur l'efficacité du pont et sur les déplacements des animaux. On peut ainsi déterminer par exemple si les passages sont quotidiens ou s'il s'agit de déplacements plus saisonniers, ainsi que les périodes auxquelles les écoponts sont le plus empruntés en fonction des espèces. La récolte de ces données peut même aboutir à l'identification d'habitudes individuelles, comme c'est le cas pour le chevreuil grâce à la reconnaissance des caractéristiques uniques sur ses bois.

Nicolas Orset, Directeur des opérations APRR et AREA, souligne : « Dans un contexte d'enjeu majeur de reconquête de la biodiversité, nous assumons notre responsabilité en agissant en faveur de l'environnement et de la préservation du vivant. Cette politique volontariste s'inscrit plus globalement dans les engagements partagés avec le groupe Eiffage en faveur d'infrastructures autoroutières résilientes au dérèglement climatique et favorisant la transition écologique. »



À propos des autoroutes APRR et AREA

APRR-AREA (concessions autoroutières d'Eiffage en France), deuxième opérateur autoroutier en France avec un réseau de 2410 kilomètres et 3200 collaborateurs, innove pour proposer à l'ensemble des usagers une autoroute toujours plus sûre et décarbonée. Présent sur l'axe Paris-Lyon et la desserte des Alpes avec des connexions vers les pôles d'activité majeurs au cœur de l'Europe occidentale, APRR-AREA est le premier acteur autoroutier à introduire en France le péage en flux libre et à équiper 100 % de ses aires de service de bornes de recharge électrique. APRR-AREA a également ouvert, à Grenoble la première voie réservée au covoiturage sur autoroute en France.

presse.aprr.com

CONTACTS PRESSE

Nadège SPARHUBERT

07 60 58 52 85
nadege.sparhubert@aprr.fr

Florence MACKELBERT

07 77 14 61 97
florence.mackelbert@rumeurpublique.fr